



MAIRIE
D'ALLEMAGNE-EN-PROVENCE
04500

Tél : 04 92 77 43 10
Fax : 04 92 77 40 14
e-mail : mairie@allemaagne04.com

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JUIN 2021 A 18h30

Présents :

Mrs : Alex PIANETTI, Victor BANON, Dominique DAVID, Emmanuel EXERTIER, Christian GAUDEMARD.
Mmes : Arlette ARNOUX-RAVEL, Vanessa CALEGARI, Alexandra COSTES, Monique MENSANG, Alexandra MARINIER, Christine MILLIER, Karine PEREIRA.

Absent excusé :

Monsieur Patrick ZANUTEL ayant donné pouvoir à Madame Alexandra COSTES
Monsieur Marc SAVEANT ayant donné pouvoir à Monsieur Alex PIANETTI

Absent :

Monsieur Christian MERGERIE

Secrétaire de séance : Monsieur Victor BANON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Délibération N° 23/21

Objet : Redevance occupation du domaine public pour une activité commerciale avec Monsieur Olivier GAMERRE (établissement les trois soleils).

Monsieur le Maire informe qu'une convention d'autorisation du domaine public pour une activité commerciale va être passée avec Monsieur Olivier GAMERRE pour l'établissement dénommé "Les Trois soleils".

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la convention en annexe ainsi que le tarif suivant :
- un montant annuel de 250 € de redevance pour l'occupation du domaine public pour l'établissement les trois soleils.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la convention concernant la redevance d'occupation du domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Délibération N° 24/21

Objet : Redevance d'occupation du domaine public pour une activité commerciale avec la société AUBERT ET FILS.

Monsieur le Maire informe qu'une convention d'autorisation du domaine public pour une activité commerciale va être passée avec la société AUBERT ET FILS.

Monsieur Le Maire propose au Conseil la convention en annexe ainsi que le tarif suivant :

- un montant annuel de 50€ de redevance pour l'occupation du domaine public pour la société AUBERT ET FILS.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la convention concernant la redevance d'occupation du domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Délibération N° 25/21

Objet : Redevance d'occupation du domaine public pour une activité commerciale avec la société PIZZA LINE.

Monsieur le Maire informe qu'une convention d'autorisation du domaine public pour une activité commerciale va être passée avec la société PIZZA LINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la convention en annexe ainsi que le tarif suivant :

- un montant annuel de 50€ de redevance pour l'occupation du domaine public pour la société PIZZA LINE

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la convention concernant la redevance d'occupation du domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Délibération N° 26/21

Objet : Redevance d'occupation du domaine public pour une activité commerciale avec la société MAMIE THAI.

Monsieur le Maire informe qu'une convention d'autorisation du domaine public pour une activité commerciale va être passée avec la société MAMIE THAI.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la convention en annexe ainsi que le tarif suivant :

- un montant annuel de 50€ de redevance pour l'occupation du domaine public pour la société MAMIE THAI.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la convention concernant la redevance d'occupation du domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Délibération N° 27/21

Objet : Redevance pour occupation du domaine public.

Monsieur le Maire informe qu'il a passé un contrat de location avec Monsieur Guy REMY pour la location d'un Jardin d'agrément.

Afin de pouvoir encaisser la redevance d'occupation, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, la somme de 50€ annuelle pour ce jardin d'agrément.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la convention concernant la redevance d'occupation du domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Information concernant les occupations du domaine public : Le conseil municipal propose d'augmenter les tarifs pour l'année 2022.

Délibération N° 28/21

Objet : Exonération du paiement de la redevance du domaine public.

Avec la crise sanitaire la commune d'Allemagne-en-Provence souhaite accompagner spécifiquement les commerces les plus impactés par les conséquences économiques liées à l'épidémie de COVID-19.

Il est proposé une exonération de paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021 pour la société les trois soleils représentée par Monsieur Olivier GAMERRE.

Cette exonération représente la somme de 250.00€

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la convention concernant la redevance d'occupation du domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Madame Alexandra COSTES, demande à Monsieur le Maire, si Monsieur GAMERRE peut demander un arrêté afin de fermer la rue pour diffuser les matchs de l'euro. Monsieur le Maire lui informe qu'une demande doit être effectuée en mairie.

Délibération N° 29/21

Objet : Logement communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un logement communal, situé au-dessus de l'ancienne mairie, au 72 place de Verdun, est disponible à la location.

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec un futur locataire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DETERMINE** le montant du loyer à 300€ (trois cents euros) qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers ;

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser et signer le bail de location.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Délibération N° 30/21

Objet : Décision modificative N°3/2021

Compte tenu des travaux réalisés par le SDE04 pour l'enfouissement des réseaux Orange pour le lieu-dit « Le Tartavel », il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative afin de modifier le budget comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Opération 175 – Compte 2151	- 8 200.00 €		
	Opération 175 – Compte 2041582	8 200.00 €		
		0.00 €		0.00 €
FONCTIONNEMENT				
		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** cette décision modificative
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Délibération N° 31/21

Objet : Convention groupement de commandes matériel 2021

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

CONSIDERANT la concomitance des besoins de la Mairie d'Allemagne-en-Provence, de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération et des communes la constituant concernant l'acquisition de matériel informatique,

CONSIDERANT la nécessité de disposer au sein du même territoire un service commun au meilleur tarif.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner DLVA en tant que coordonnateur du groupement de commandes,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

APPROUVER le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé et selon les modalités qui lui ont été exposées,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et les documents y afférents,

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2021.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération. Celui-ci accepte cette proposition.

Délibération N° 32/21

Objet : Décision modificative N°4/2021

Compte tenu de l'achat de mobilier pour la cantine et la mairie il s'avère nécessaire de modifier le budget comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Chapitre 020	- 2 810.00 €		
	Opération 204 Compte 2184	+ 2 810.00 €		
		0.00 €		0.00 €
FONCTIONNEMENT				
		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** cette décision modificative
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour.

Création d'un groupe de travail pour Saint-Antoine :

Avec la mise en place du PLU, Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail pour la ZA Saint-Antoine.

Le groupe de travail de travail est composé comme suit :

- Alex PIANETTI (Réfèrent du groupe)
- Arlette ARNOUX-RAVEL
- Vanessa CALEGARI
- Alexandra COSTES
- Dominique DAVID
- Emmanuel EXERTIER
- Monique MENSANG
- Marc SAVEANT

Questions diverses :

Demande de commerce ambulant

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande pour l'installation d'un commerce ambulant (rôtisseur) sur la commune, il propose au Conseil Municipal de voter.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette proposition : 10 contre ; 3 abstentions.

Coupe de bois

Monsieur le Maire informe que les coupes de bois ont rapporté 11 200€ à la commune.

Tracteur communal

Monsieur le Maire propose de réunir la commission d'appel d'offre afin de choisir la société pour l'achat du tracteur.

Monsieur David et Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat du tracteur.

Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique pour le PLU va commencer le 29 juin et se terminera le 29 juillet 2021.

La commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales en Mairie d'Allemagne-en-Provence aux dates et heures suivantes :

- le mardi 29 juin de 10h00 à 12h00 ;
- le jeudi 8 juillet de 10h00 à 12h00 ;
- le lundi 19 juillet de 10h00 à 12h00 ;
- le jeudi 29 juillet de 15h00 à 18h00 ;

Elections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales vont se dérouler le 20 et le 27 juin. Monsieur le Maire présente la dernière version du tableau des tours de garde aux élus.

Caméras de vidéo-surveillance.

Madame Marinier demande si les caméras sont installées. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a deux caméras en fonction et que les autres vont être raccordées prochainement.

Les caméras ont été assurées gratuitement par la société AXA Assurances.

Monsieur David informe qu'il y a encore des lieux non sécurisés, et que des panneaux de signalisation ont disparu.

Cimetière

Monsieur David rappelle au Conseil Municipal que Madame Marinier et Madame Millier travaillent actuellement sur le cimetière, c'est un travail très long, il demande si d'autres personnes peuvent venir les aider.

Jeux pour enfants

La livraison du tourniquet et de la table de ping-pong aura lieu le mardi 15 juin. L'installation du matériel se fera durant la semaine 24.

Entretien

Monsieur David informe que le petit ruisseau qui alimente les jardins dans le village n'est plus du tout entretenu par les riverains, il rappelle que ce n'est pas aux agents du service technique de nettoyer le ruisseau. Il propose de faire un courrier aux riverains dans ce sens.

La clim a été mise en route dans la cantine, et que le mode froid a été activé à l'école. Il va demander aux agents du service technique de faire le relevé du compteur électrique pour faire un comparatif des consommations.

Madame Pereira, informe que le nettoyage du « Tartavel » n'a pas été terminé. Monsieur David lui répond que la commune n'a pas le matériel actuellement pour entretenir le bord de la voirie, et que les agents manquent de temps.

Le nettoyage des tombes a été effectué par les services techniques pour la cérémonie du 16 juin 2021.

Les conteneurs abimés ont été remplacés sur l'ensemble du village.

Monsieur David informe que plusieurs personnes ont félicité la commune pour le fleurissement du village.

Conseils Municipaux

Madame Marinier demande à quel moment les conseils municipaux pourront rouvrir au public. Monsieur le Maire espère que dès la rentrée de septembre et selon les consignes sanitaires, les séances des conseils municipaux seront ouvertes au public.

Site internet

Madame Alexandra COSTES a assisté avec l'agent du service administratif à une formation pour le site internet.

Manifestations

La cérémonie du 16 juin aura lieu à 11h00 rendez-vous devant la mairie.

Le festival des poètes des hautes terres aura lieu le samedi 19 juin dans la cour de l'école.

La séance est levée à 20h15

Le secrétaire
Victor BANON



Le Maire
Alex PIANETTI

